



**BULLETIN MUNICIPAL DE
CHOISY
PRINTEMPS 2016**

LE CHOISY-LE-REUILLENIENS

N°33-2



**Premiers parterres
printaniers au chef-lieu**

**www.choisy.fr
mairie@choisy.fr
tél. 04 50 77 41 56**

EDITORIAL

Choisyliennes, Choisyliens,

L'été arrive enfin avec des espérances de beau temps, de chaleur et d'agréables journées à passer dans nos jardins fleuris et parfois potagers. Mais ces journées et ces nuits de plus en plus agréables génèrent d'année en année des nuisances collectives qui coûtent à la collectivité en terme de défaut de jouissance paisible de notre environnement ou simplement **en terme financier à partager par notre collectivité.**



Il s'agit principalement de rave-parties sauvages (déjà au nombre de trois !), de dépôts de produits de démolition dans nos « creux » voire dans le lit même du ruisseau, de dépôts illégaux et massifs de végétaux sur les parkings forestiers (aux Effrasses par exemple), de feux non autorisés, d'utilisation d'engins à moteur bruyants (tondeuses, disquieuses, ...) en période dédiée au calme (dimanche, jour férié, nuit). Le civisme étant pour certains (peu nombreux) d'une époque révolue et qui ont pour devise « *Il est interdit d'interdire* », je vous invite, pour interrompre les rave-parties, à informer soit l' élu de votre hameau qui me contactera, soit le plus rapidement possible la gendarmerie (17) qui a reçue des consignes précises d'intervention.

Pour les autres désagréments, une convention est en cours d'établissement avec la commune de la Balme-de-Sillingy pour disposer de policiers municipaux. Leur intervention sur Choisy sera préventive dans un premier temps puis répressive plus tard si nécessaire. A partir de 2017, nous disposerons d'un service de police intercommunal.

J'espère et je souhaite que ce nouveau service, dont nous aurions pu nous passer, portera ses fruits pour que notre environnement n'en soit que plus agréable.

Bonne lecture,

Votre maire

FETE DES MERES ET DES PERES LE DIMANCHE 12 JUIN A 11 H AU BISTROT DE CHOISY



Le maire et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à fêter les mères et les pères de notre commune lors d'une cérémonie conviviale et d'un pot de l'amitié. Venez découvrir notre jardin du chef-lieu, fruit de nombreux efforts de nos services techniques et des bénévoles.



LE MYSTERE DU COUPLE SCULPTE PAR CONSTANT DEMAISON ENFIN DEVOILE ???

Dans le précédent Choisy-liens était publiée la photo d'une sculpture de Constant Demaison, retrouvée par hasard par M. et Mme Boussemart. Cette publication a entraîné de nombreux commentaires. Pour certains, il s'agissait des parents de Constant Demaison. Mais le père de Constant est décédé en 1925 et Constant n'avait que 14 ans, un peu jeune pour un travail aussi maîtrisé.

Pour Mme Simone Balleydier, née Favre, qui a bien connu la famille de Constant, il s'agit d'un oncle et d'une tante de Constant : Ernest Blandin (Choisy 1876-1951) et Léocadie, son épouse née Métral (Villaz 1880-1970 Choisy). Léocadie était la sœur d'Aurélie Métral, mère de Constant et portait régulièrement la mantille reproduite sur la statuette.

A noter que d'autres personnes de Rossy ont servi de modèle à Constant Demaison : René Favre pour le célèbre Ramoneur et Joseph Favre pour la statue du Bienheureux Pierre Favre, exposée à l'évêché d'Annecy.

Jean Excoffier

Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format IMAGE haute définition type jpeg), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).

« GRENELLISATION » DE NOTRE PLU

Dans un récent Info Mairie, nous vous avons annoncé la décision du Conseil Municipal de réviser notre Plan Local d'Urbanisme. La délibération est consultable en mairie, ainsi que sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

<http://www.choisy.fr/PRESCRIPTION-DE-LA-REVISION-No-1>

Pourquoi une telle décision alors que notre PLU est encore relativement récent (2008) ?

Il s'agit d'une obligation liée à un nouveau contexte législatif : les lois dites de Grenelle 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement – ENE) avec un rôle renforcé du PLU et l'introduction de nouvelles dispositions environnementales. Les PLU doivent les intégrer au plus tard le 1er janvier 2017 : on parle de « grenellisation ».

« **Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.** Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, **de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration, la création de corridors biologiques ainsi que la sécurité et la salubrité publiques** et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. **Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement** » .

(Extrait Loi du 3 août 2009 de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, code urbanisme art L 110)

Concrètement, nous allons devoir revoir le PLU pour planifier ce que pourra être notre village jusqu'en 2030 (échéance du SCOT) avec dans l'ordre de priorité : le renouvellement urbain (réhabilitation de l'existant en logements), la densification de l'habitat (il n'y a plus de COS et il est désormais possible de construire « dans le jardin ») et enfin, si nécessaire seulement, l'extension de l'enveloppe urbaine actuelle (zone U) qui sera définie, dans les limites des 5 ha autorisés par le SCOT et en tenant compte du nombre de logements définis pour notre territoire. Nous allons également définir clairement les trames vertes et bleues de notre territoire en liaison avec l'échelle du SCOT et de la Région Rhône-Alpes (document SRCE)

En savoir plus : <http://www.scot-bassin-annecien.fr>

Comment serez-vous informés et pourrez-vous donner votre avis ?

Vous serez régulièrement informés dans le Choisyien ou avec un feuillet « spécial PLU » de la progression de notre réflexion. Actuellement, le conseil municipal a commencé à travailler sur le diagnostic de territoire.

De plus, vous pourrez suivre le dossier et donner votre avis par :

- ◆ La mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, **des éléments d'études** (comprenant au moins la synthèse du diagnostic et le projet de PADD) au fur et à mesure de leur avancement, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture à savoir les mardi et vendredi de 14 H à 17 H, les jeudi et samedi de 8 H 30 à 12 H.
- ◆ **La possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier papier**, à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de révision par le conseil municipal, leurs observations à l'attention de M. le Maire à l'adresse suivante qu'il annexera au registre : Mairie de CHOISY, 71 route de l'église, 74330 CHOISY et/ou la possibilité pour les intéressés de faire parvenir leurs observations directement depuis le site internet de la Mairie (www.choisy.fr) ou à l'adresse suivante : revision.plu@choisy.fr .
- ◆ La mise à disposition **d'un registre spécifique** à compter de l'affichage de la délibération et jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration par le conseil municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture à savoir les mardi et vendredi de 14 H à 17 H, les jeudi et samedi de 8 H 30 à 12 H.
- ◆ Des informations des différentes étapes **sur le site Internet de la Mairie** (dont les réunions publiques).
- ◆ Et l'organisation **d'au moins deux réunions publiques**, dont une sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAVAUX EN COURS

Les conditions de circulation n'ont pas été faciles ces derniers temps à Choisy et nous espérons que la patience des habitants de Véry sera bientôt récompensée par la fin des travaux prévue vers le mois de juillet sur ce secteur.

La mise en place du réseau est actuellement en cours de réalisation entre Véry, déjà assaini, et le Chef-Lieu. Quatre chantiers s'organisent sur la route reliant le Chef-Lieu à Véry avec des autorisations de coupure de route liées aux différents trafics sur les voies communales ou départementales. Les accès directs à Véry sont toujours barrés.

En ce qui concerne le Chef-Lieu, la mise en place de la canalisation principale est terminée ainsi que la presque totalité des antennes prévues pour les branchements particuliers. Il appartiendra ensuite à chaque foyer de réaliser ses travaux de branchements. La fin des travaux est prévue en principe pour septembre.

FRAIS DE RACCORDEMENT

Les coûts 2016 de branchements sont les suivants, par logement :

- ◆ 217 €/logement existant doté d'une installation d'assainissement non collectif récent, conforme à l'arrêté interministériel du 27/04/12),
- ◆ 1 000 €/logement existant doté d'une installation d'assainissement non collectif non conforme à l'arrêté ci-dessus
- ◆ 3 800 €/logement neuf non doté d'une installation d'assainissement non collectif.

Attention : Ces tarifs sont modulés en cas de logements jumelés ou multiples. Vous trouverez le détail des prestations sur le site www.sila.fr.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

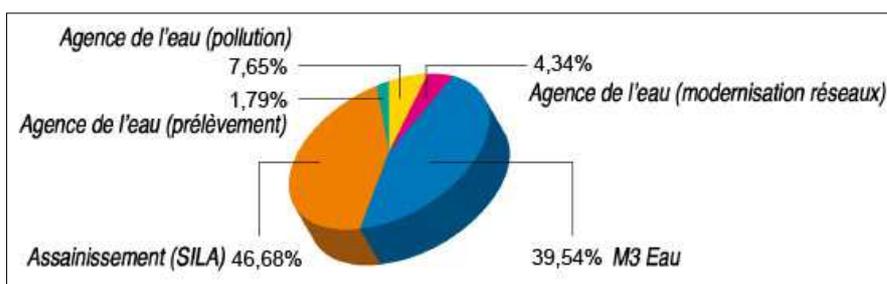
Les usagers qui bénéficient de ce service public paient une redevance d'assainissement collectif calculée par rapport au m³ d'eau potable consommée. En 2016, cette redevance a été fixée à 1,93 €/m³. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la « lutte contre la pollution » ainsi qu'avec d'autres redevances de l'Agence de l'Eau mises en place pour contribuer à la gestion et l'amélioration des eaux en France. Vous trouverez toutes les explications sur la facture de l'eau sur le site de la CCFU :

<http://www.fier-et-usses.com/services/gestion-eau-potable/prix-de-leau.html>

Et sur le site de l'Agence de l'Eau pour le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2016/index.php>

Répartition des différents coûts sur le prix du m³ d'eau sur le territoire de la CCFU



ZONES RACCORDABLES

Les zones raccordables au collectif sont définies dans le **schéma général d'assainissement** du SILA. Ce schéma permet de planifier sur 10 à 15 ans les projets. L'assainissement en cours sur Choisy fait partie du schéma élaboré il y a environ 10 ans. **Ce schéma sera bientôt redéfini** en fonction des modifications intervenues dans nos collectivités tant sur le plan financier que sur le plan urbanisation.

La canalisation mise en place actuellement permet cependant d'accueillir l'ensemble des hameaux sous une ligne Grillon – Chef-Lieu. Il reste cependant à faire aboutir l'inscription des hameaux de Basset-Roullin et de Perroud... pour le reste des secteurs susceptibles d'être raccordés, c'est du moyen/long terme.



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMENT FONCTIONNE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(extrait de la source : note explicative SILA)

Les réseaux publics d'assainissement sont composés de différents types d'ouvrages :

- ◆ **Les conduites de branchement** : assurent la liaison entre le collecteur public et le regard de branchement situé en limite de domaine privé
- ◆ **Les collecteurs** : recueillent et transportent les eaux usées, généralement de façon gravitaire
- ◆ **Les regards de visite** : positionnés en surface aux endroits stratégiques et fermés par des tampons, ils permettent de contrôler l'écoulement des eaux usées et d'entretenir les collecteurs et conduites de branchement.
- ◆ **Les stations de pompage** : au niveau des collecteurs, elles permettent de relever les eaux usées afin de leur faire franchir un obstacle particulier (route, rivière...)
- ◆ **Les grands siphons** : même rôle que les stations. Par un système de débordement, les eaux usées peuvent à nouveau s'écouler de façon gravitaire dans les collecteurs



95 % des réseaux sont dits « séparatifs » car ils ne collectent que les eaux usées. Pour les 5 % restants, dits « unitaires », il y a également les déversoirs d'orage qui servent à éviter la surcharge des réseaux d'assainissement et les dysfonctionnements au sein des unités de dépollution.

Les réseaux sont destinés à acheminer les eaux usées depuis leurs points d'évacuation (évier, lavabos, toilettes...) jusqu'aux usines ou unités qui les dépolluent avant leur retour dans le milieu naturel. Pour la plupart enterrés, ces réseaux permettent d'éviter que les eaux usées ne polluent les sols, les lacs, les rivières et entraînent des risques sanitaires et environnementaux. Pour cela il est essentiel de respecter les consignes pour assurer leur bon fonctionnement :

Attention, ne jetez pas n'importe quoi dans les réseaux d'assainissement !

Les objets solides, les produits chimiques, les huiles et les matières grasses sont interdits

- ◆ Tous les objets solides (lingettes, serviettes hygiéniques, couche-culottes, mégots, cotons tiges, seringues, litière pour chat ; etc.), doivent être jetés à la poubelle. Ils colmatent les collecteurs d'eaux usées, bouchent les pompes et provoquent la mise en charge des réseaux. Les eaux usées peuvent alors remonter dans les habitations ou s'écouler par les tampons à l'extérieur et polluer le milieu naturel.
- ◆ Les produits chimiques (peintures, solvants, acides, produits de jardinage, encres...) doivent être apportés en déchetterie car ils sont toxiques pour les bactéries présentes dans les stations d'épuration et chargées de dégrader la pollution.
- ◆ Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie.
- ◆ Les huiles et matières grasses sont également toxiques pour les bactéries. Solidifiées, elles doivent être jetées à la poubelle. Liquides, elles doivent être mises en bouteille et apportées à la déchetterie.



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

CADRE DE VIE

MATINEE DE L'ENVIRONNEMENT DU 30 AVRIL

Une vingtaine habitants s'étaient donné rendez-vous pour préparer le jardin à la belle saison : désherbage et taille, mais aussi défrichage de la partie haute du terrain pour permettre l'installation de 2 jeux de boules ainsi que de tables ou bancs supplémentaires... le tout avec les conseils avisés de Brin de Verdure, le paysagiste de Choisy. Nous avons fini juste à temps pour voir tomber les premières gouttes, attablés au bistrot de la commune, pour un repas bien mérité ! La suite cet automne ...tous les habitants sont les bienvenus !



VENEZ NOMBREUX DECOUVRIR LE JARDIN LORS DE LA FÊTE DES PERES ET DES MERES LE 12 JUIN A 11 H !

L'OCCASION DE DECOUVRIR CETTE EBAUCHE DE JARDIN QUI SERA BIENTÔT RELIE AU HAMEAU DE PERROUD ET AUSSI DE VOIR LES ARBRES QUE VOS ENFANTS ONT PLANTE LE 18 MARS.



PROJET DE GRAINOTHEQUE

En partenariat avec l'équipe de la bibliothèque de Choisy, la commission développement durable de la commune souhaite monter une « grainothèque » afin de permettre le partage et l'échange de graines de plantes, quelles soient comestibles ou simplement ornementales. Cette grainothèque serait hébergée dans l'enceinte de la bibliothèque et accessible aux horaires d'ouverture de celle-ci.

Nous réfléchissons actuellement au mode de fonctionnement précis, comment les stocker et les ranger pour bien les conserver et faciliter l'utilisation. Si vous avez des idées ou des retours d'expérience, n'hésitez pas à nous en faire part au mail suivant : mairie@choisy.fr ou par un mot dans la boîte aux lettres de la mairie si vous préférez.

NOUS VOUS INVITONS A CONSERVER VOS GRAINES TOUT AU LONG DE LA SAISON POUR UN LANCEMENT EN FIN D'AUTOMNE, LORSQUE NOS JARDINS SERONT AU REPOS ! UN GRAND MERCI A CEUX QUI PARTICIPERONT A CE NOUVEAU MODE DE PARTAGE !



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

DU COTE DES ASSOCIATIONS

Carnaval 2016 à Choisy avec l'APE

Le samedi 5 mars, les enfants des écoles de Choisy, ainsi que leurs familles ont participé à un magnifique Carnaval, entièrement organisé et financé par l'APE. En effet, depuis l'après-midi et jusqu'au soir les petits et les grands se sont bien amusés ! Les déguisements et maquillages étaient très réussis ! Après une animation riche en surprises (musique, danses, bonbons, tatouages et visite des personnages Disney !), Monsieur Carnaval, confectionné par les enfants, a été brûlé à la tombée de la nuit. S'en est suivie une soirée conviviale autour d'une croziflette !

Un bon moment de partage et plein de bons souvenirs pour tous les participants et organisateurs !



Vous êtes surtout cuisinier, jardinier, bricoleur... alors les livres ???

Justement la bibliothèque propose tout un rayon de livres sur les travaux manuels, le bricolage, le jardinage, l'architecture, l'art floral, les travaux d'aiguilles, la cuisine, les desserts, la diététique, la santé....

Vous pouvez venir les consulter, les emprunter... aux horaires habituels (voir en dernière page du Choisy-liens)

Le coin Biblio

Comité des Fêtes



La « **chasse aux œufs** » a eu lieu le dimanche de Pâques avec petits et grands qui ont cherché lapins et œufs en chocolat que les cloches avaient perdus au parcours santé... La météo très hivernale n'a pas rebuté les 50 parents et enfants qui ont participé à cette chasse. Grâce à Jacques, chacun est reparti avec un panier plein

Le 10 avril le soleil était de la partie pour le vide grenier, et, malgré une légère baisse des exposants, le succès était au rendez-vous.

Les Choisyliens ont répondu présent ; clients et exposants ont été très satisfaits de leur journée.

Traditionnellement le **vide grenier** a marqué l'ouverture de la saison pour le Comité des Fêtes. Un succès sous le soleil !

Nous vous attendons maintenant le 28 mai au parcours santé pour la Nuit des Contes.

Cette année la Fête de la Musique sera organisée conjointement par la comite des fêtes et le théâtre (club loisirs). **Réservez votre soirée du 18 juin pour participer à une « Choisyttle » géante** qui sera dotée de nombreux lots.

Vous trouverez très prochainement sur le site du comité des fêtes : www.cdf-choisy74.fr tous les détails.

Pour clore la première partie de la saison **le 10 Juillet aura lieu la 4ème édition de la Choisy Race**. Comme l'année dernière un challenge spécial pilotes de Choisy est organisé. Alors à vos outils pour confectionner votre caisse à savon. Les inscriptions ainsi que le règlement technique sont en ligne sur le site du comité des fêtes

Si vous voulez participer à l'organisation de ces manifestations vous êtes les bienvenus : faites-vous connaître soit via le site, soit par téléphone au 06 70 16 40 84



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

DU COTE DES ASSOCIATIONS



Le rendez-vous est maintenant traditionnel pour la dernière fin de semaine du mois de septembre, du 23 au 25, c'est la Fête de la Gastronomie.

Avec "les amis de la Fête de la Gastronomie", nous souhaitons mettre en valeur les fours à pain, qu'ils soient publics ou privés, dans notre commune de Choisy.

Fêter la gastronomie est un événement grand public, au service de la gastronomie et de ses acteurs. C'est fêter notre culture, nos savoir-faire, notre patrimoine, notre identité.

C'est reconnaître que ce bien commun des Français est à la fois un héritage culturel majeur, mais aussi une matière toujours prête à être explorée, réinventée, grâce aux talents et à l'audace de ceux qui agencent les goûts et juxtaposent les couleurs. C'est aussi un moment festif de partage, de convivialité et de découverte. C'est également, une ambition pour le rayonnement économique, culturel et touristique de notre village, de notre région et de notre Pays.

Nos fours à pains sont ancrés dans nos racines, faisons les vivre.

Avec ou sans four à pain, si vous vous reconnaissez dans ces valeurs, faites nous signe :

claudecarat@gmail.com ou 06 85 33 47 85



Le TROUP'HO présente

**La nuit
des
contes
2016**
A Choisy

SAMEDI 28 MAI
**[A partir de
19h30]**
Au parcours de
santé

LE CHEVALIER MAURICE

(Presque sans peur et quasiment sans reproche)

...part au secours de sa princesse en bravant tous les dangers de la forêt ... Serez-vous assez courageux pour l'accompagner ?

Départs environ toutes les 40 minutes
Buvette et restauration sur place avec le
Comité des fêtes

Animation gratuite - Reporté au 4 Juin en cas de mauvais temps.

Club Loisirs 'Initiation Photo' CONCOURS PHOTO

L'atelier 'Initiations Photo' lance un **concours photo** ouvert à tous les Choisyliens.

Thème du concours : 'Lacs et montagnes'

Vous pouvez envoyer vos photos en format numérique, avec les conditions suivantes :

- ◆ 1 seule photo par personne habitant Choisy
- ◆ Vous êtes propriétaire de la photo, vous en êtes le photographe
- ◆ Taille minimale de l'image : 2500 pixels de large
- ◆ Données Exif exigées (elles font partie de votre fichier jpeg sortant de votre appareil...)
- ◆ Date et lieu de prise de vue mentionnés sur votre mail
- ◆ Un lac et/ou une montagne doit être le sujet principal de votre image

Mail d'envoi : al1choisy@orange.fr

avant le 10 septembre 2016

Le jury, composé des adhérents à la Photo, sélectionnera les 10 images les plus marquantes. Elles seront tirées sur papier afin d'être exposées lors d'une manifestation du Club Loisirs vers octobre 2016. Un vote du public sélectionnera l'image préférée des choisyliens, qui sera récompensée par un petit lot. Chaque image exposée sera remise à son propriétaire.

**N'hésitez pas à jouer,
tout le monde a sa chance !**

Merci d'avance de votre participation

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FORET

Il faisait un temps magnifique le vendredi 18 mars pour la cérémonie de plantation des arbres dans le jardin communal : un geste symbolique pour que petits et grands se souviennent de l'importance de préserver les arbres et la forêt en général.

Après quelques explications de notre maire sur la forêt communale et la projection d'un film sur les forêts de la planète et leur rôle, les enfants ont fait la queue pour mettre leur pelletée sur les quatre arbres : un par classe ! Ils ont ensuite pris un goûter dans le jardin avant de repartir à pied vers l'école.



INFO CHASSE SUR LA COMMUNE ET AUX ALENTOURS

Suite à ma rencontre avec M. le Président de la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie, vous trouverez une info complète sur le site de la mairie. A retenir :

La pratique de la chasse est autorisée sur un territoire précis, sous tutelle préfectorale, et jusqu'à 150 m des zones habitées avec tir dos aux maisons ou des voies de circulation. Cette distance de 150 m peut être réduite avec autorisation expresse de l'habitant.

Le calendrier des jours de chasse est au sein d'une association locale et validé par arrêté préfectoral. Pour celle du Pays de la Mandallaz en 2015 c'est : jeudi, samedi et dimanche + jours fériés). A noter **deux jours d'interdiction sur tout le département 74 : le mercredi et le vendredi.**

Le parcours de santé n'étant pas considéré comme une zone habitée, la distance de 150 m n'est pas retenue par la réglementation. Cependant la concertation sur cette zone, entre le maire et le président de la société locale, est recommandée pour aboutir à la définition d'une distance d'éloignement des chasseurs du parcours de santé.

La pratique de la chasse est adaptée à l'initiative des responsables locaux en cas de conditions météo défavorables. Fortement déconseillée en temps de brouillard, la chasse par temps de neige peut être autorisée pour des cas particuliers. L'organisation des battues a lieu lorsqu'une concentration importante de gibier est constatée.

L'âge minimum pour un chasseur est de 15 ans s'il est accompagné d'une personne ayant son permis. L'âge pour passer le permis de chasse est de 16 ans (théorie et pratique).

En Haute-Savoie, la chasse prélève 9500 grands animaux par an et trouve sa justification dans la gestion des suppressions de dégâts aux cultures.

La surveillance du territoire est assurée notamment par 13 professionnels, inspecteurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ils sont épaulés par un réseau de plus de 150 gardes chasse particuliers, spécifiquement formés par la Fédération des Chasseurs et par 23 lieutenants de louveterie, tous bénévoles .

Actuellement, dans le cadre préoccupant de l'accident de Quintal, la Fédération de chasse et les services du Préfet travaillent sur la refonte des pratiques, des calendriers, des zones géographiques, des définitions des réserves ainsi que sur l'organisation des sociétés de chasse en général.

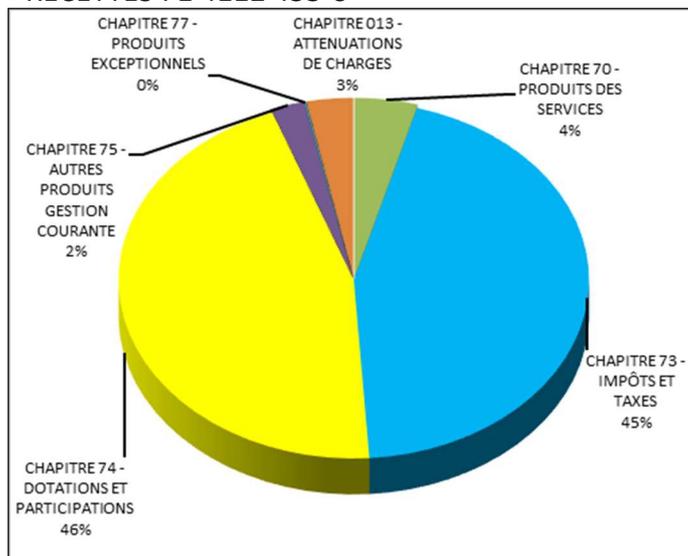
Il est aujourd'hui trop tôt pour en connaître les conclusions. Pour ma part je rencontre prochainement les présidents des sociétés locales pour la concertation nécessaire sur la pratique de la chasse sur notre commune et vous en rendrai compte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

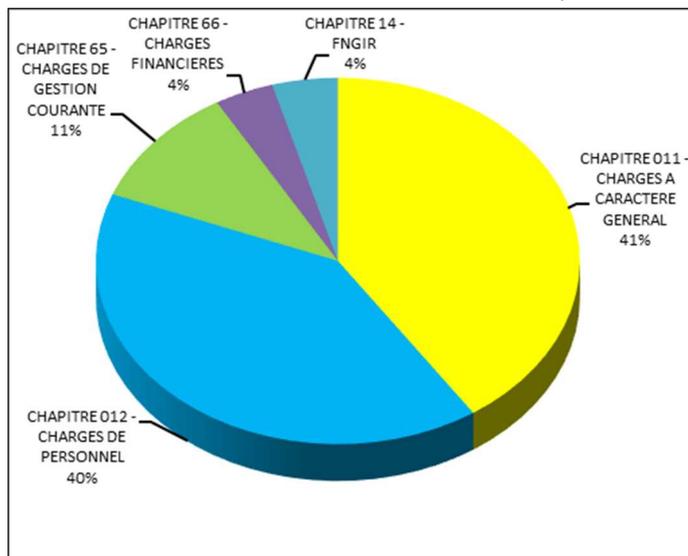
Le conseil municipal dans sa séance du 24 mars 2016 a approuvé le compte administratif 2015 : l'excédent de fonctionnement s'élève à 381 694,11 € et le résultat de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 43 092,80 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 1 411 245,3 €



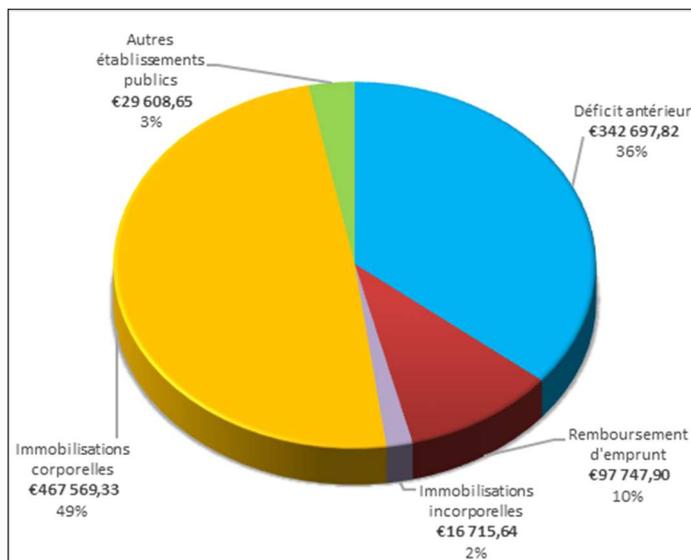
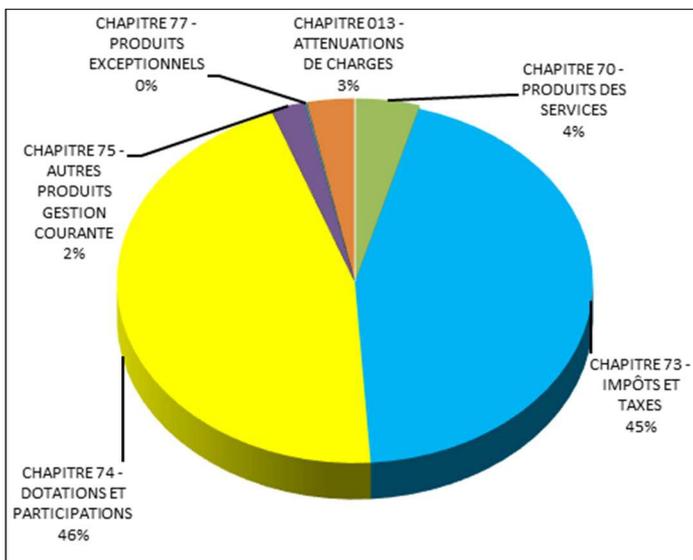
DEPENSES : 1 030 758,99 €



RECETTES : 654 734 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 611 641 €



Principaux investissements pour l'année 2016 *

PLU : Grenellisation = 65 000 € - ces travaux seront budgétés sur 2 années

Voirie et divers aménagements : Remise en état des voiries après les travaux du SILA - Chemin rural chef-lieu → Perroud + passerelle : 91 400 € - Aménagement piétonnier entre la Croix de Martinet et Basset : 73 000 € - Plateaux ralentisseurs RD 3 à Rossy : 56 000 € - Parking des Effrasses : 9 000 € - Parking du Chef-Lieu : 120 000 € - Emplacements pour conteneurs semi-enterrés à Véry 23 600 €, au Chef-Lieu financés par la SA Mont-Blanc

Eaux pluviales : Buaz et Route du Chef-Lieu

Ecoles : Aménagement d'un local pour le temps d'activités périscolaires, 2 tableaux blancs interactifs + 2 PC portables

BUDGET PRIMITIF 2016

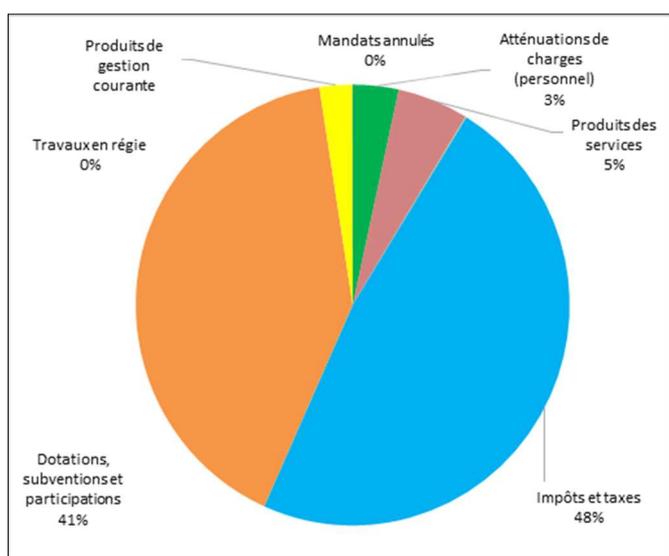
Chaque année, les élus sont confrontés à la préparation et au vote du budget. Son élaboration et son adoption constituent la phase essentielle de la gestion de la commune. Il s'agit d'évaluer les dépenses et les recettes de l'exercice : les montants inscrits en dépenses ont un caractère limitatif, ceux inscrits en recettes ont un caractère évaluatif. Ce budget doit être équilibré (recettes=dépenses).

Mais avant de passer au budget, le conseil municipal doit d'abord se prononcer sur les taux des impôts locaux et décide cette année encore de ne pas les augmenter. (voir page suivante).

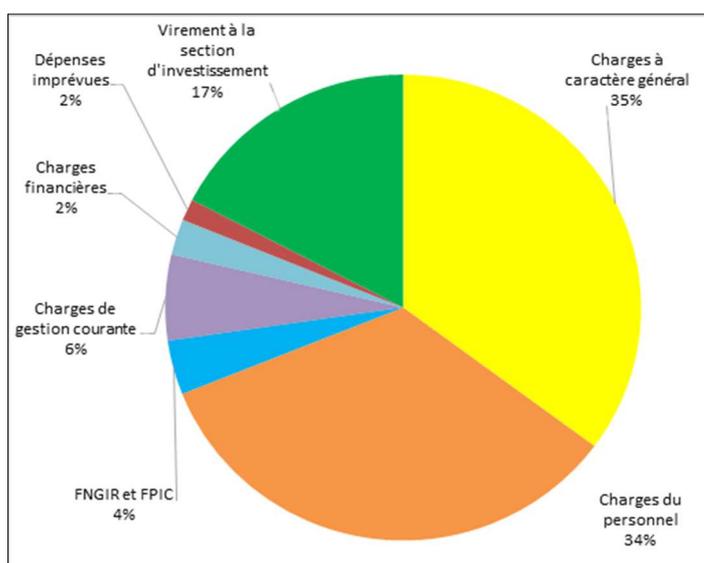
L'excédent de fonctionnement 2015, soit 381 694 €, est totalement affecté à l'investissement pour permettre à la commune de couvrir les diverses dépenses par l'autofinancement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 354 710 €

RECETTES

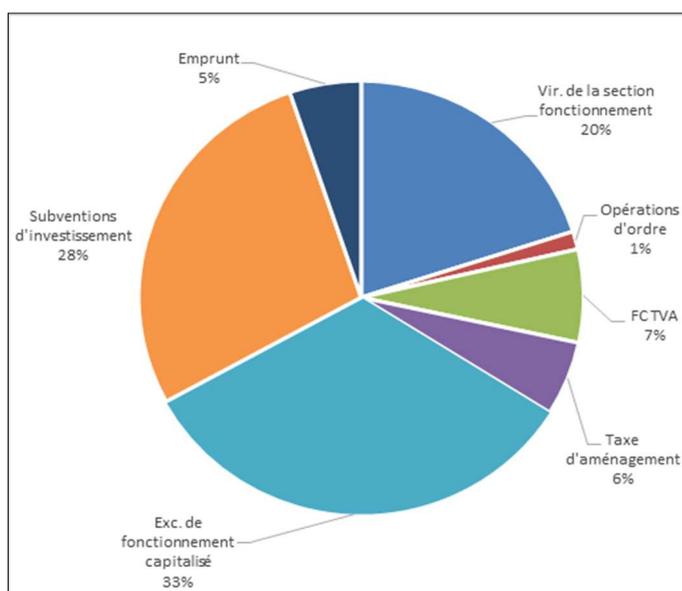


DEPENSES

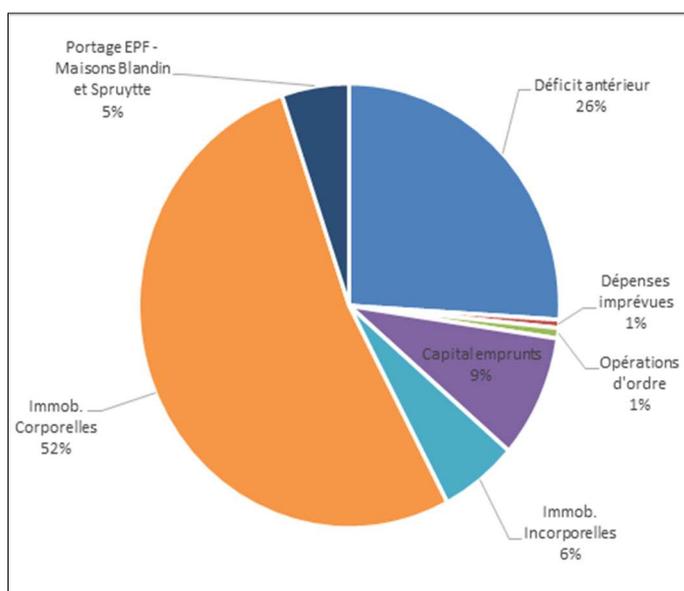


SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 152 364 €

RECETTES



DEPENSES



* **Investissements 2016** : détails disponibles sur demande auprès de la mairie.
Certains des investissements seront partiellement subventionnés

LES IMPOTS LOCAUX EN DETAIL

VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2016

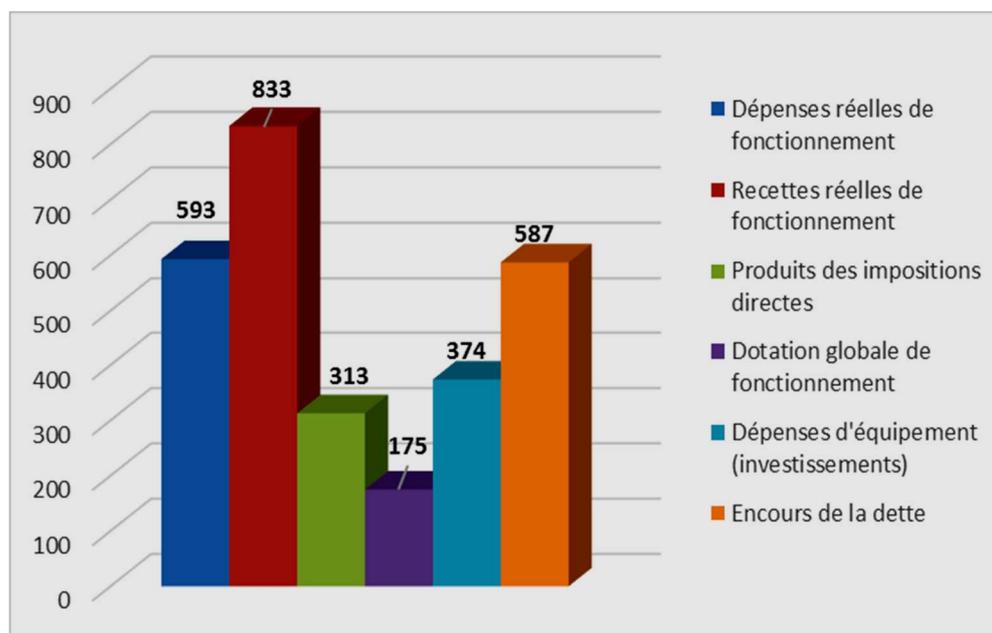
Lors de sa séance du 7 avril, le conseil municipal a décidé de maintenir le taux des impôts de 2015, soit un produit attendu de **507 565 €** pour le budget 2016. Ce taux est très inférieur à la moyenne départementale ou nationale.

Taxes	TAUX 2013	Bases	Produit	Taux moy. Départemental 2015 *	Taux moyen national 2015 *
Taxe d'habitation	15.03 %	2 151 000 €	323 295 €	20,87 %	21,19 %
Taxe foncière (bâti)	11.83 %	1 247 000 €	147 520 €	14,84 %	18,65 %
Taxe foncière (non bâti)	56.28 %	39 500 €	22 231 €	78,69 %	48,28 %
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE → CCFU				

* Source DGCL Communes de 500 à 1999 habitants

La Communauté de Communes Fier et Usses a adopté courant 2015 la **fiscalité professionnelle unique** et touche par conséquent les taxes professionnelles (Contribution foncière des entreprises (CFE), la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ainsi que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). Pour compenser cette perte de recettes, la commune reçoit une « attribution de compensation » sur le produit de la fiscalité professionnelle constatée au terme de l'exercice 2015 sous déduction des charges, soit pour 42 800 €.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 EN € PAR HABITANT (801 FOYERS FISCAUX)



Les comptes de notre commune sont contrôlés et analysés par le Trésorier de notre secteur. Il nous fournit un comparatif de notre situation financière par rapport à la moyenne départementale, régionale et nationale, via des ratios financiers permettant notamment de suivre notre niveau d'endettement.

La commune de Choisy a un ratio d'endettement (dettes bancaires et assimilées/capacité d'autofinancement) de 2,15 années par rapport à une moyenne départementale de 4,94 et nationale de 3,83. Choisy fait donc partie des communes à faible endettement.

Pour ceux qui souhaiteraient comprendre le fonctionnement d'une collectivité, une petite vidéo très simple :

<http://cnfptembed.libcast.com/widget/comprendre-le-budget-dune-collectivite>

PARC DES JARDINS DE HAUTE-SAVOIE

Réouverture du Parc !

Les bénévoles de Choisy ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en valeur le petit lopin qui nous est attribué pour présenter notre commune aux touristes et habitants des communes voisines.

En effet, au lac de la **Balme-de-Sillingy**, le Parc des Jardins de Haute-Savoie ouvre ses portes chaque été pour contribuer à valoriser le territoire Usse et Bornes : il est composé de **54 jardins** miniatures. Les parcelles sont aménagées par les habitants des communes selon un cahier des charges intégrant des critères de développement durable.



Ce lieu de promenade insolite vous invite à découvrir le Rhône, le Pont de la Caille, les montagnes du territoire et encore bien d'autres éléments de notre patrimoine naturel et culturel, représentés sous des formes très originales... et très florales.

Le Parc des Jardins de Haute-Savoie est un espace d'échanges sur les bonnes pratiques au jardin. Vous y trouverez conseils, recettes et secrets de jardiniers ! Des animations ponctuent l'été, qu'elles soient musicales, potagères ou artistiques.

C'est également un bon point de départ pour la **route des cerisiers**. Vous pouvez admirer ceux plantés autour du Lac de la Balme, unique collection nationale de cerisiers japonais, parfois disparus dans leur terre d'origine, ou louer des vélos électriques pour vous promener dans les communes avoisinantes. Choisy a d'ores et déjà planté 6 cerisiers.

<http://www.lesjardinsdehautesavoie.com/>



Programme des manifestations 2016

Date	Nom	Descriptif
Du 30 mai au 30 septembre 2016	Ouverture du Parc des Jardins de Haute-Savoie	Le Parc des Jardins de Haute-Savoie est un lieu de promenade insolite permettant aux visiteurs de découvrir les richesses de l'avant pays haut-savoyard.
Les 3, 4 et 5 juin 2016	Les rendez-vous aux jardins	Dans le cadre de la manifestation nationale "Les rendez-vous aux jardins" des animations sont proposées à tous les jardiniers, débutants ou initiés.
Le vendredi 24 juin 2016	Les Jardins en musique	La fête de la musique de La Balme de Sillingy aura lieu au Parc des jardins de Haute-Savoie le vendredi 17 juin 2016.
Le vendredi 26 août 2016	La fête des jardins	Le parc se met en fête pour vous accueillir dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
Le samedi 8 octobre 2016	Le Troc Plantes	Troquez vos boutures, échangez vos graines, profitez de conseils et partagez un moment convivial avec d'autres jardiniers... voilà le principe du troc plantes réalisé par l'OAET en partenariat avec la Société d'Horticulture.

DU COTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE



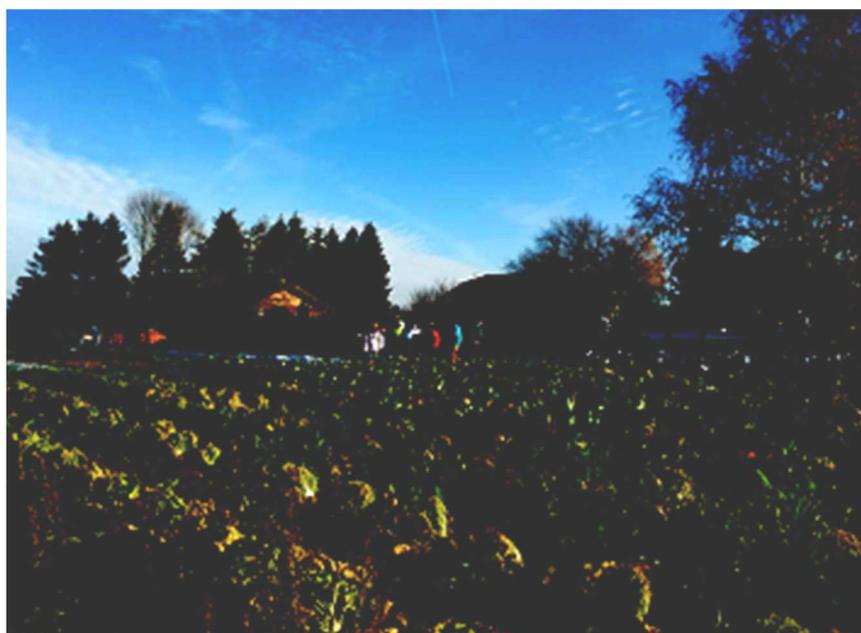
Cette année, nous avons fêté les 100 jours d'école en compagnie des CP. Les Grands et les CP ont réalisé des ateliers sur deux jours, car un jour, c'était trop court ! Nous avons réalisé des défis :

des puzzles de 100 pièces, compter jusqu'à 100, réaliser des "oeuvres éphémères" avec nos collections de 100 choses, réaliser 100 dessins et un arbre aux 100 mains...



Visite de l'exploitation de Line Pernoud à Combes, notre nouvelle maraîchère*

Vendredi 13 novembre, les classes de CP et CE1/CE2 se sont rendues à Combes pour visiter l'exploitation agricole de Line Pernoud qui a commencé son activité il y a juste un an avec pour envie première de faire vivre son village. Elle nous a fait faire le tour de ses terres sans nous donner plus d'indications. Puis nous avons eu des étiquettes avec le noms de différents légumes et par groupe nous avons remis chaque étiquette au pied du légume correspondant : radis, navets, choux, poireaux, salades, blettes, épinards, courges, ail, betteraves rouges, carottes.... Pas si évident lorsque les légumes sont encore en terre ! Après une correction collective, l'affaire s'est corsée ! Il a fallu associer chaque légume à sa graine ! Nos petits maraîchers en herbe ont montré de réelles facultés pour réaliser cette tâche.



* vente directe tous les vendredi de 17h à 19h, à Combes

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se font d'abord en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il vous sera délivré un certificat que vous devrez présenter aux écoles concernées avec les documents suivants :

- * Carnet de santé de l'enfant (avec vaccination du tétanos à jour) ou certificat médical justifiant du défaut de vaccination
- * Livret de famille (+ le cas échéant : jugement de divorce)
- * Certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école

Pour les admissions :

- ◆ **Maternelle** : portes ouvertes le vendredi 10 juin 2016 à partir de 14h30.
- ◆ **Elémentaire** : les jeudis 19 et 26 mai 2016 de 8h30 à 18h



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

A LA MATERNELLE

Spectacles "le moulin à paroles" à l'école maternelle le 3 mars 2016 et « tronches de vie » le 11 mars, sans aucune parole, mais avec beaucoup de fils !



Toute l'école maternelle a participé à "la grande lessive" le 24 mars 2016

Il s'agit d'un événement international, avec un thème donné et un format imposé. Nous avons été inspiré par "faire bouger les lignes". Cela a occupé une partie de nos séances d'arts plastiques en découpage GS/CP. Les parents et les enfants de l'école primaire ont été invités à venir voir "notre grande lessive".



Semaine de la Presse du 21 au 26 avril

Les moyens/grands de Véronique ont participé à la semaine de la presse avec la découverte de nombreux titres : quotidiens, hebdomadaires, mensuels.

Le poulailler de l'école vient d'accueillir 4 poules pour le bonheur des enfants !

C'est grâce à l'équipe des parents de l'APE que ce projet, dont il était question depuis longtemps déjà, a pu se réaliser. Merci à NANCY et MARION les investigatrices pour leur engagement et leur ténacité et à Messieurs CHAZOT et REGLI les maîtres d'œuvre de la maison des poules. Merci également à toutes les personnes qui ont aidé à sa construction et à la mairie qui a mis la main à la poche.

L'avenir et la longue vie de ce beau projet, à but pédagogique, est l'affaire de tous : des enfants qui prodigueront les soins quotidiens avec les conseils de leurs enseignants, de LESLIE, leur animatrice de TAP ainsi que de toutes les personnes qui encadrent les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires



Nous aurons aussi besoin de l'aide des parents, grands-parents, voisins de l'école qui voudront consacrer quelques instants en se relayant pendant les vacances scolaires. L'adage dit : l'union fait la force



ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

FLASH CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 24 mars 2016

- Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion 2015
- Affectation du résultat de fonctionnement 2015 à l'investissement budget 2016, d'un montant de 381 694,11 €
- Prescription de la révision du plan local d'urbanisme - Grenellisation
- Programme d'électrification 2015 – sécurisation les Mégevands : décompte définitif et financement sur fonds propre
- Convention de participation aux frais d'achat de matériel pédagogique pour l'intervention d'un psychologue scolaire
- Travaux d'aménagement d'un local pour les activités périscolaires à l'école primaire
- Travaux sur les chemins ruraux : aménagement d'une liaison douce Basset à Chef-lieu à Perroud à Champfleury
- Aménagement du parking du chef-lieu

Conseil municipal du 7 avril 2016

- Approbation du budget primitif 2016
- Vote du taux des impôts 2016
- Tarifs cartes de transport scolaire 2016/2017
- Aménagement du parking des Effrasses
- Aménagement des toilettes publiques sous le bâtiment de la bibliothèque
Reversement de la subvention PLH à la SA Mont-blanc dans le cadre du programme Le Castanea (13 logements)
- Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »
- Réciprocités scolaires : participation des communes de résidence de l'enfant accueilli dans les écoles de Choisy
- Convention de mise à disposition des services de police municipale de la Balme-de-Sillingy
- Délivrance coupe de bois de chauffage

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIER ET USSÉS

Conseil Communautaire du 3 mars 2016 à Sallenôves

- Subvention à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) d'un montant de 9 310 €, soit 70 € par jeune au prorata du nombre de jeunes du territoire accompagnés l'année N-2.
- Renouvellement de la convention de financement de l'EPIC office de tourisme Alter Alpa.
- Subvention à l'Office de tourisme Alter'Alpa.
- Convention de financement avec le SMDEA pour le financement des travaux d'adduction d'eau inscrits au programme 2015 (Sillingy : canalisation de refoulement entre le forage de Nyre et le réservoir de la Comète, et à Nonglard : sécurisation du réseau secteur de Planchamps – RD14).
- Compte de gestion et compte administratif 2015 du budget principal, ainsi que du budget annexe de l'eau potable
- Fixation du montant des attributions de compensation prévisionnelles (fiscalité professionnelle unique).
- Définition des orientations du schéma de mutualisation.
- Présentation du débat d'orientation budgétaire.

Conseil Communautaire du 14 avril 2016 à Sillingy

- Marché de travaux de réfection de la station de pompage de « Buidon », du captage et de la clôture du périmètre de protection sur les communes de Choisy et Sallenôves à l'entreprise BESSON pour un montant des travaux de 112 118,63 € HT,
- Marché de travaux d'interconnexion entre la station de pompage du captage de Nyre et le réseau de distribution du hameau de Seysolaz sur la commune de Sillingy au groupement d'entreprises PAGET / DEGEORGES / ROBERT pour un montant des travaux de 142 070,25 € HT.
- Garantie d'emprunt à SA Mont-Blanc pour le financement de la construction de 13 logements à Choisy à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt de 1 359 700 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Attribution et versement d'une subvention de 5 334 € à Chambéry Cyclisme Organisation pour l'organisation du Tour de Savoie Mont Blanc qui se déroulera du 16 au 19 juin 2016.
- Désignation d'Henri Carelli en tant que représentant de la CCFU au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie mise en place par le Syane.
- Signature d'une convention d'usage pour la gestion du Marais de Nyre.
- Engagement de la déclaration d'intérêt général du projet d'aire d'accueil des gens du voyage et de mise en compatibilité du PLU de Sillingy.
- Affectation des résultats 2015 pour le budget général et pour le budget annexe de l'eau potable
- Adoption du taux 2016 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- Vote du Budget général 2016 et du budget annexe de l'eau potable
- Adoption des taux 2016 de la fiscalité directe locale.

L'ensemble du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »

www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU

Les conseils municipaux et conseils communautaires sont des réunions publiques ouvertes à tous.

CARNET



NAISSANCES

24/03/2016 Clément LEFORT
04/04/2016 Charly THOMASSON
21/04/2016 Jonas DELAITRE

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.

MARIAGES



26/03/2016 Cyril BACHY et
Nathalie MOLINERI

Tous nos vœux de bonheurs aux jeunes mariés

DECES

17/03/2016 Jean-Marie CROSET
22/03/2016 Annie VANDAMME



Nos sincères condoléances aux familles

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

07/03/2016 VULLIET Stéphane et HOMINAL Jessica, maison d'habitation, route du Château

Permis de construire modificatifs

18/02/2016 BORCIER Laurent, modification de l'implantation de la piscine, route de Perroud
07/03/2016 CHANTEREAU Olivier, modification de façades, chemin des Joincets

DECLARATIONS PREALABLES

07/03/2016 SIBILLE Marlène, modifications façades, impasse des Hauts de Rosière.
10/03/2016 MIGNOT Christian, piscine, chemin des Chamois
10/03/2016 GRAVIER Sonia, portail + clôture, route des Crêts
24/03/2016 VISCHIONI Nicolas, exhaussement de sol, route de Cercier
23/03/2016 GAY Karine, division de parcelle, chemin de Farage
24/03/2016 DUCLOS TP74, nivellement parcelle agricole, lieudit « chez Berthoud »
24/03/2016 PERRIGAUD Ignace, portail + plantation haie, route de Cercier
24/03/2016 ALBRUS Bernard, modification façades, route du Four Banal
24/03/2016 BORCIER Laurent, abri bois, route de Perroud
24/03/2016 GIRAUDET Hugues, abri voiture, route des Mégevands
29/04/2016 ALLEMANT Thomas, réfection de toiture, chemin du Vieux Véry
29/04/2016 BERNARD Yves, escalier extérieur, route de Cercier
29/04/2016 LAVOREL Claudine, velux, route des Crêts
29/04/2016 ROBERT Paul, division de parcelle, route de la Mairie
29/04/2016 CHIHAOUI Frédéric, pergola, chemin des Bourgeois

BLEU PISCINE !

Avec l'arrivée du beau temps, vous souhaitez installer une piscine dans votre jardin ? Quelques rappels:

Piscines gonflables ou hors sol autres :

- moins de 10 m² = pas de formalité
- plus de 10 m² (pour une piscine ronde cela représente environ 3,5 m de diamètre) = déclaration préalable à faire en mairie si elle reste installée plus de 3 mois.

Piscines fixes comprises entre 10 m² et 100 m²

- Sans couverture ou avec une couverture pour la sécurité = déclaration préalable
- Avec couverture modulable d'une hauteur de plus de 1,80 m ou fixe de plus de 2 m = permis de construire.

voir règlement du PLU en mairie (ou sur le site) pour connaître les aménagements possibles dans votre zone d'habitation

Assainissement collectif :

Art 6 du règlement d'assainissement du SILA : « Pourront être admises dans le réseau d'eaux usées les évacuations des eaux de vidange des piscines et devront être raccordées les évacuations des eaux de lavage des filtres. En absence de réseau d'eaux pluviales ou impossibilité technique de raccordement, l'évacuation des eaux de vidange sera réalisée par dérogation sur le réseau d'eaux usées si celui-ci existe, selon les directives données par le service de l'assainissement du SILA. Ces prescriptions s'appliquent également pour des installations de type jacuzzis. »

Assainissement non collectif :

Il est interdit de verser les eaux de vidange piscine dans le dispositif d'assainissement pour ne pas perturber son fonctionnement. Elles doivent être déversées dans les pluviales.

Et bien sûr n'oubliez pas de respecter les consignes obligatoires de sécurité pour éviter tout accident.

BONNES BAINADES !

INFOS PRATIQUES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-15h45	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny NB : jours fériés	13h30-18h30 FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION SUR LE BRUIT : EVITONS LES TROUBLES DE VOISINAGE !



(Arrêté n° 03/14 du 17 juin 2003)

Les beaux jours sont arrivés et avec, les travaux d'entretien... nombreux au printemps où la végétation redémarre. Avant de vous lancer, un petit rappel des horaires à respecter pour le bien-être de tous :

Horaires autorisés

Jours ouvrables	8 H – 20 H
Samedi	9 H - 12 H et 14 H 30 - 19 H
Jours fériés	10 H – 12 H
Dimanche	INTERDICTION TOTALE

Par ailleurs, bien que les travaux bruyants soient autorisés toute la journée en semaine, les règles de savoir-vivre et de bon voisinage invitent à laisser une période de repos pendant le temps des repas.

Le don de sang est un geste vital qui permet de soigner chaque année 1 million de malades. A l'heure actuelle, aucun produit ne peut se substituer au sang humain. **10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour en France, dont 1 400 dons quotidiens** attendus en région Rhône-Alpes-Auvergne. Avec un peu de temps consacré à cet acte de solidarité des vies peuvent être sauvées !

Vous pouvez donner votre sang de 18 à 70 ans, à quelques exceptions près. **Pour tout renseignement : www.dondusang.net ou 0 800 100 900 (gratuit depuis un poste fixe)**

L'Etablissement Français du Sang de Metz-Tessy situé :

2 chemin des Croiselets 74370 Metz-Tessy
vous accueille de 8h à 13 h les lu, ma, mer et ve ainsi que le je de 12h à 19h et le sa de 8h à 12 h



TRANSPORT CAR LIHSA

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).

Lignes 21 et 22

Bons plans bus :

La Carte Déclis pour les moins de 26 ans

Le Ticket Gagnant : car + lignes urbaines SIBRA gratuites à Annecy

En savoir plus et télécharger les horaires :

<http://www.cg74.fr/pages/fr/menu-secondaire/informations-transports-107.html>

Des flyers pour toutes les lignes sont disponibles en mairie

SYSTÈME MOBICIME

Pour préparer un trajet en transport en commun au départ et/ou à destination de la Haute-Savoie, le site www.mobicime.cg74.fr contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

COVOITURAGE

- 3 parkings à Choisy
- chef-lieu (cimetière)
 - stade de Menulles
 - école de Véry

Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

ACTIVITES

AGENDA

28 mai

Nuit des Contes
19h au parcours santé

18 juin

Les Choisytillle—fête de la musique
18h place de la mairie

24 juin

Kermesse de l'école

10 juillet

Grande course de caisses
à savon

Sur invitation CCAS : cinéma
les mardi 10/05 et 14/06 en
salle du conseil

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

me 14h00-15h30, ve 16h45 -18h
et sa 14h00-15h30

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY 04 50 77 41 56
AG. POSTALE 04 50 77 41 49
CCFU 04 50 77 70 74
GENDARMERIE 17
POMPIERS 18
SAMU 15
URGENCES EUROPE 112
ALLO ENFANCE 119
ALMA Maltraitudes 3977

SPA MARLIOZ 04 50 77 82 40
ADMR 04 50 68 76 56
PRIORITERRE 04 50 67 17 54

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY

www.choisy.fr

CCFU

www.fier-et-usses

LUTTE FRAUDES SPAMS

www.33700.fr

DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE

www.hautesavoie.fr

COUP DE POUCE EMPLOI
Service à domicile, surcroît de
travail, travaux ponctuels
www.coup-de-pouce-emploi.fr

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.32 . 44

Annick GRASSI—Médecine énergétique , harmonisation de l'habitat- 06.89.52.92.00

COURTOIS Yann - Thérapeute géobiologue - 06.88.83.98.73

EXPERTAUX FINANCES—Prêts immobiliers et patrimoine—06.64.65.00.66

Jean-Gabriel THOMAS – autoentrepreneur aide à la personne 06.84.12.21.56

CHOISY ETUDES—Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

BRIN DE VERDURE – Paysagistes

N. MERMILLOD-BLARDET et Y. GAYET - 06.61.46.00.99 ou 06.63.45.63.93

GUY PALOMBOT- Transports, Levage, Manutention -06.70.16.40.84

PL MAINTENANCE – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

ALPES TRADITION Electricité – Installations électriques - 04.50.01.20.70

E.S.M. RENOVATION – Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18. 47.45

CEDO TRAVAUX – Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

E-AMENAGEMENT -Menuiserie extérieur/intérieur- E. PERNOUD – 06 88 99 45 40

BATI RENOVE – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE – Plombier, Chauffagiste - 06.29.92.08.81

Jean-Pierre RICHARD – Peintre - 04.50.77.21.66

GRAVILLON – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

PRORENO – Plaquiste , Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

SONDAZ Noël – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

VISIO RENOV – Menuiserie, Vitrierie - 06.10.58.61.08

LACOTE BETEMPS – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

SARL VARENIK OLIVIER – Charpente, couverture, zinguerie 06 73 57 71 83

CBTP – Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23

PERRIN Pascal – travaux d'étanchéité- 04.50.77.42.75

3B CONSTRUCTION – Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

RTP – Terrassements divers - 04.50.77.43.21

GAL - travaux publics - 04.50.77.41.98

OFFRE EMPLOIS A LA MAIRIE JUILLET-AOUT 2016 SPECIAL JEUNES A PARTIR DE 16 ANS

Contrats de 2 semaines : Du 4 au 15 juillet - Du 18 au 30 juillet - Du 1 au 13 août - Du 16 au 27 août

(en fonction du nombre de candidatures, possibilité de postuler pour 2 périodes, consécutives ou non, priorité aux premières demandes)

Missions : espaces verts (plantations, tontes, arrosages, ...) - bâtiments communaux (petits travaux de peinture) – autres divers ...

Candidature à adresser avant le 27 mai 2016

à Monsieur le Maire , 71 route de l'Eglise , 74330 CHOISY

(Informations complémentaires : Madame Claude MOLLIET au
04.50.77.48.76 ou au 04.50.77.41.56)

RECHERCHE UN ANIMATEUR AVEC BAF A POUR LE CENTRE DE LOISIRS DU 6 AU 29 JUILLET 2016

Candidature à adresser à Monsieur le Maire

Informations complémentaires : 04.50.77.41.56

